L'ARTISTE ENSEIGNANT

Supplément de Snam.infos n° 75

Les enseignants artistiques encore attaqués

En pays alsacien, pas très loin de Strasbourg, la rentrée au conservatoire devait avoir lieu le 17 août, sous forme de stages, de master classes, d'ateliers divers, autant de formules inventives et innovantes, forcément.

L'employeur à la pointe de l'hypocrisie, sous prétexte de solidarité entre agents de la ville dont certains auraient plus travaillé que d'autres pendant le confinement, a enjoint les enseignants artistiques à rentrer deux semaines plus tôt, alors même que l'enseignement à distance mis en place à partir de mars dernier avait permis de finir l'année comme partout en France. A peine déguisé, l'argument moral de l'équité entre agents face aux vacances scolaires est à nouveau décliné sous une forme originale.

Pas de préparation, pas de concertation, pas de définitions du contenu : ce fut un ratage. Très peu d'élèves étaient au rendez-vous. Le coup médiatique n'a pas marché. Les quelques présents en ont certes gardé un bon souvenir, mais le bilan pédagogique est mitigé. En effet, l'enseignement est une chose, l'animation d'une fin d'été en est une autre. Faut-il rappeler que l'apprentissage d'un instrument de musique, quand bien même il se fait aujourd'hui dans la bonne humeur et le plaisir partagé, nécessite une pratique régulière, un travail approfondi, un cadrage de haute compétence. A chacun son métier tout simplement.

Nous savons depuis des décennies que ces velléités n'aboutissent à rien de positif dans l'enseignement artistique. Personne n'est dupe. On ne change pas les usages d'une population d'un coup de baguette magique. Sur le plan du dialogue social, c'est catastrophique.

Régulièrement nous devons faire face à des élus locaux drapés du costume de l'apprenti sorcier artistique : avoir trouvé la meilleure idée que personne n'a jamais eue avant. Nous connaissons ces travers et, cette année, les collègues alsaciens ont dû l'affronter.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS D'ARTISTES **MUSICIENS** DE FRANCE **CGT**

N°75
septembre 2020

SNAM-CGT 14-16 rue des Lilas 75019 Paris - tel. 01 42 02 30 80 - contact@snam-cgt.org - http://www.snam-cgt.org

Une rentrée inégale

Nous l'attendions depuis des mois, le document de cadrage sanitaire du ministère de la culture pour les conservatoires et écoles de musique et de danse est paru le 7 septembre. Après le soulagement de disposer enfin d'un document national officiel, la lecture de son contenu n'est hélas pas à la hauteur de nos espérances.

Dès la première page, on est choqué par la date et le titre : 7 septembre – préparation de la rentrée. Pour une boulette, elle est belle. Si les structures d'enseignement artistique avaient attendu le 7 septembre pour préparer la rentrée… Personne ne serait rentré du tout. D'ailleurs, certains collègues avaient déjà commencé les cours à cette date. Quel manque de connaissance du terrain. Même dans une école de musique d'un petit village, la préparation de la rentrée commence en juin.

Heureusement, la suite apporte enfin des précisions officielles qui prennent en compte les spécificités de nos enseignements : musique, danse, art dramatique, cirque. Mais diverses imprécisions demeurent.

Les locaux doivent être nettoyés-désinfectés régulièrement : oui mais le mercredi qui est souvent très fréquenté par nos publics n'est pas ciblé. Dans un studio de danse, avec un nettoyage seulement quotidien, les élèves du mercredi soir ont bien plus de chance d'être contaminés que ceux du matin. Quant à l'enseignant, le risque est énorme.

Le brassage des populations en terme géographique et en termes d'âges n'est pas traité.

Concernant la pratique du chant choral, le texte fait référence à un avis du Haut Conseil à la Santé Publique en date du 20 avril 2020. Pourtant ce même HCSP a publié depuis deux autres avis en date du 23 juillet et du 20 août derniers, concernant la transmission du virus par aérosol qui est non seulement avéré mais dont les paramètres de diffusion sont en plus très incertains. Les pratiques chorales sont citées. Il est aussi indiqué «de porter systématiquement un masque dans les salles d'enseignement.»

Pour les instruments partagés, certes des recommandations pour le piano sont indiquées. Mais pour les contrebasses, par exemple, le document renvoie au guide des bonnes pratiques de l'Institut technologique européen des métiers de la musique. On peut y lire que pour nettoyer et désinfecter la touche, il convient de retirer les cordes. On peut lire aussi dans les bons gestes de prévoir une mise en quarantaine de l'instrument entre 6 et 9 jours. La mise en pratique de ces recommandations, au quotidien, n'est tout simplement pas concevable.

Toutes ces recommandations, finalement, donnent des préconisations précieuses pour se protéger d'une contamination mais pas pour faire diminuer ce risque de contamination au point de mettre en sécurité les personnes, et notamment les personnes au travail.

Les masques sont obligatoires. Pourtant des employeurs n'en fournissent toujours pas aux salariés. La solution hydro-alcoolique est disponible… Mais souvent seulement à l'entrée de l'établissement alors qu'il en faudrait dans chaque salle de cours.

Les conditions de travail des enseignants artistiques, depuis un an, sont extrêmement dégradées. En termes de quantité de travail, les nouvelles conditions de cette rentrée 2020 nous apportent d'énormes contraintes supplémentaires.

Tout ce temps de travail en plus doit être considéré partout comme du temps de travail dans la mesure où les salariés «sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.»

Certes, si la pandémie est nationale, son évolution territoriale nécessite une réponse sanitaire adaptée géographiquement. Cependant il est choquant de constater qu'à quelques kilomètres de distance, ici l'orchestre reprend alors que son voisin non. Idem pour la chorale ou la danse.

Le SNAM, au cours des derniers mois, a pris la décision de ne pas publier de préconisations sanitaires spécifiquement adaptées à notre profession. D'une part, nous ne sommes pas membre du corps médical. D'autre part, à la lecture des nombreuses publications de cette nature, qui pouvaient être contradictoires, qui étaient officielles ou pas, qui pouvaient être adaptées à une période de la pandémie mais pas à une autre, dans le flot des informations qui n'informaient plus, nous n'avons pas rajouté du flou au flou ambiant.

Pour finir, nous n'avons pas voulu exposer nos adhérents à un risque juridique tout simple. En effet, en cas de problème de contamination ou autre, un protocole sanitaire syndical n'a aucune valeur juridique.

Cette rentrée 2020 est aussi une rentrée sociale qu'il ne faut en aucun cas oublier. Dans nos métiers aussi la précarité persiste, les CDD qui se multiplient indûment, la réforme des retraites du secteur public est loin d'être enterrée, le service public continue d'être sacrifié, des postes sont supprimés. Dans le secteur privé, alors que les suppressions d'heures menacent, l'activité partielle de longue durée pourrait s'installer et limiter à peine les dégâts des pertes durables d'élèves et de cours.

Le plan du gouvernement de 100 milliards aurait pour priorité la préservation de l'emploi. Nous constatons au quotidien que c'est nous, salariés, qui devons nous battre pour défendre nos activités, et donc nos emplois, ceci quel que soit notre statut.

CRD de Noisiel : pétition contre la fermeture de la classe de composition électroacoustique !

Cette fermeture intervient sans aucun préavis ! Sachant que la classe de CEPI Théâtre avait déjà fermé en juin 2017, nous sommes en droit de nous demander quelle classe sera la victime du prochain coup de rabot et de l'indifférence de nos élus pour les labels de ce conservatoire.

Remplacée par une classe de musique électronique non diplômante, c'est l'abandon de l'exigence d'un enseignement de qualité porté par Pierre Schaeffer. La perte d'un cursus diplômant implique la disparition du DEM de composition électroacoustique en l'absence de procédure de recrutement d'un PEA par la ville.

Les élèves sont brutalement mis à la rue, précarisés, doivent trouver hors secteur un cursus identique (900 € l'année) et, pour certains, dans l'impossibilité de poursuivre leurs études (limite d'âge).

Exigeons ensemble une procédure de recrutement officiel pour désigner un remplaçant à la hauteur des enjeux de ce cursus diplômant et un régime transitoire pour que ces élèves obtiennent leur diplôme dans de bonnes conditions.

Signons cette pétition !
Voici le lien : https://bit.ly/2IDewxC

Le ministère de la culture se réorganise

Lors de la présentation du budget 2021, la nouvelle ministre a présenté des chiffres ambitieux concernant notamment un nouveau programme : transmission des savoirs. Une délégation spécifique sera même créée avec, à sa tête, M. Noël CORBIN.

Belle initiative sans doute. En espérant que derrière l'effet d'affichage, le ministère retrouve un peu de consistance qui lui manque tant. Nous avons tout de suite demandé un rendez-vous en ces termes.

Monsieur,

Notre syndicat a appris avec une grande satisfaction votre nomination en qualité de préfigurateur de la création d'une nouvelle délégation à la transmission des savoirs. Les objectifs ambitieux de cette administration centrale interpellent notamment l'implication des territoires, qu'ils interviennent dans le cadre de l'enseignement artistique spécialisé relevant principalement de la compétence des collectivités territoriales ou dans celui de l'éducation artistique et culturelle.

Notre syndicat, notamment la Branche Nationale de l'Enseignement, qui regroupe les artistes enseignants de la musique et de la danse au sein des structures publiques ou privées d'enseignement spécialisé ou de formation professionnelle, est l'un des acteurs de ce champ culturel.

L'enseignement supérieur dont il est aussi question dans cette délégation relève aussi de notre compétence suite à l'émergence des pôles supérieurs dans divers grands bassins de population à travers le pays.

Les conservatoires de musique et de danse seraient dans l'attente d'un nouveau schéma d'orientation pédagogique qui ne fait pas l'unanimité. Nous avions interpellé le précédent ministre en février dernier mais les évènements sanitaires ont interrompu ce processus. Peut-être n'est-il pas trop tard pour envisager de se pencher à nouveau sur ce texte à l'occasion de la création de cette délégation.

Dans ce contexte, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger avec vous sur le périmètre de cette délégation, l'articulation avec les échelons territoriaux ainsi que des financements associés.

Demande d'adhésion

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

PROFESSION : .....

à retourner au SNAM-CGT 14-16 rue des Lilas 75019 Paris

Ont participé à ce numéro :
Brigitte BOURMAULT - Marc PINKAS